

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

(ANCIEN Mathieu Laensberg. — Rien n'est changé à la rédaction.)

NOUVELLES DU THÉÂTRE DE LA GUERRE.

Le journal de St.-Petersbourg publie le rapport adressé du camp de Drewisch-Jowan à S. M. l'empereur, sous la date du 21 juillet, par le général en chef, comte Diebitsch, sur le passage du Kamtschik. Outre les détails déjà connus, ce rapport contient la nouvelle que dans le combat livré à l'ennemi par le corps du général Roth le 19 juillet, lors du passage du fleuve le Kamtschik et de la prise du camp turc qui s'ensuivit, le pacha Ibrahim qui commandait sur ce point, a perdu la vie. Voici comment se termine cette affaire :

Aujourd'hui, 9 (21), le corps du général Rudiger se trouve à Aiwadschik et son avant-garde à Jekotsch; le corps du général Roth est à Jekli-déré et son avant-garde à Perliobana et Jernine; tellement que les hauteurs du grand Balkan sont en notre pouvoir. Le corps d'armée du comte Pahlen marche en avant sur la route d'Aiwadschik, et fera halte proche de la petite rivière de Fondokit-déré, où l'on projette de transférer aujourd'hui le quartier-général. L'ennemi n'a rien entrepris jusqu'à présent contre le corps du lieutenant-général Krassowky. Le 7 (19), le grand-visir, à la tête de 5000 hommes de cavalerie s'était montré sur les hauteurs situées sur la rive droite de la petite rivière Jezerekli, à la vue de l'avant-garde du lieutenant-général prince Madatoff; il ne l'a pas attaquée toutefois, mais s'est retiré vers Schumla sur la rive droite de la rivière susdite, après avoir pendant quelque temps observé l'ennemi sur ce point, où il a laissé des avant-postes en se retirant.

FRANCE.

Paris, le 12 août — Avant la messe le roi a travaillé avec M. le comte de Labourdonnaye, ministre de l'intérieur.

A onze heures et demie, le roi est parti pour aller chasser au couvre dans la forêt de Rambouillet. S. M. reviendra coucher à Saint-Cloud.

Hier, à huit heures du soir, M. le prince de Polignac, ministre des affaires étrangères, a travaillé avec le roi.

— Le *Moniteur* est toujours silencieux; il ne contient ni nominations ni destitutions; il paraît que les ministres n'ont pas encore de plan arrêté.

— Plusieurs journaux parlent de la démission de M. le comte de Bourmont, nouveau ministre de la guerre. Cette nouvelle mérite probablement confirmation. Néanmoins on parle du général Bordesoulle pour succéder à M. de Bourmont.

— On donne pour certain que M. Dudon doit partir incessamment pour l'Autriche, chargé par le nouveau ministre d'une mission importante auprès du prince de Metternich.

— Il y avait aujourd'hui beaucoup d'agitation au palais de justice; c'était le premier jour que MM. les avocats se trouvaient réunis depuis la promulgation des ordonnances qui opèrent le changement de ministère.

— M. Lepelletier d'Aulnay, membre de la chambre des députés, est en ce moment aux environs de Montfort-Lamaury. Aussitôt après avoir reçu le *Moniteur* qui contenait la nomination des nouveaux ministres, il a envoyé sa démission de conseiller d'état. (*Journal des Débats*)

— MM. de Belleyne et de Vatismenil se proposent, dit-on, de reprendre l'un et l'autre la robe d'avocat.

— Il est faux que M. Billot, procureur du roi, ait donné sa démission.

— *Bruits de la cour.* On dit que les maréchaux de France se préparent à présenter au roi des remontrances respectueuses sur la nomination de M. de Bourmont au ministère de la guerre.

— M^e Berryer fils, arrivant aujourd'hui en robe au palais, a été abordé par une foule de ses confrères qui lui ont demandé s'il était vrai, comme l'annoncent plusieurs journaux, qu'il est nommé préfet de police. M^e Berryer a répondu que cette nouvelle n'avait pas le moindre fondement.

— Le *Globe* explique aujourd'hui, dans les termes suivants, la nomination du ministère de congrégation et d'émigration qu'on impose à la France :

Pendant la dernière session, on annonçait souvent qu'au plus tôt qu'elle serait close, M. de Polignac arriverait au ministère avec son escorte. On le disait, et en le disant on ne pouvait le croire. Les ministres le répétaient, et cependant ils en doutaient encore; car la décision de la semaine dernière les a confondus. Pour nous, il n'a pas moins fallu que le *Moniteur* pour vaincre notre incrédulité. Par je ne sais quelle folle confiance dans la raison, dans l'évidence, dans la nécessité, nous refusions foi à des desseins plus stupides encore qu'ils ne sont coupables. Quelle était notre simplicité! ou nous égarait le besoin d'espérer, l'ennui de soupçonner, la crainte de haïr! avions-nous oublié qu'il est un lieu où la raison est sans voix, l'évidence sans clarté, la nécessité sans empire; un lieu où dominent le caprice et la prévention, l'entêtement et l'étourderie; un lieu où ne sont écoutées ni comprises les leçons les plus frappantes et les plus dures; un lieu où l'histoire nous dit que se sont décidés tant de fois, entre les courtisans et les sœurs, entre la chasse et le confessionnal, des coups d'état qui agitent les nations et emportent les dynasties? Ce lieu, c'est la cour. De là vient en effet et de là seulement le ministère nouveau. L'intrigue l'a préparé, le bon plaisir l'a formé. Son avènement sépare la France en deux: la cour d'un côté, et de l'autre la nation.

Les derniers ministres n'éprouvaient qu'une vague inquiétude. Ils remarquaient pourtant que, depuis son arrivée, M. de Polignac n'avait pas paru chez aucun d'eux, pas même chez M. Portalis, son supérieur officiel. C'était une déclaration d'hostilité, une preuve d'ambitieuse espérance: rien n'indiquait que cette espérance fût une certitude. C'en était une cependant, et mercredi dernier le roi prévint, non le conseil, mais M. Portalis de ses intentions, et lui annonça que tout le cabinet aurait à se retirer, excepté M. Roy, qui, s'il refusait de demeurer serait remplacé par M. de Chabrol. Nous concevons cette exception: on croit à la cour qu'un financier n'est pas un homme comme un autre. Pour les anciens amis de M. de Calonne, les finances sont une science occulte, une mystérieuse magie, qui ne se révèle qu'aux adeptes, qui ne s'ouvre qu'aux initiés. M. Roy a refusé, et, comme on l'a dit, lui seul a donné sa démission: tous les autres ont été destitués; car il paraît certain qu'aucune instance n'a été faite auprès de M. de Martignac. Toute instance eût été vaine au reste; il n'y a qu'un sot qui s'y fût laissé prendre...

Pour nous, quelque soit l'avenir, nous le considérons avec plus de douleur que d'effroi. Nous eussions de grand cœur préféré la voie des améliorations lentes, des progrès pacifiques; mais si telle n'est pas la destinée de ce pays, si de nouveaux orages s'approchent en grondant, ce n'est pas nous qu'ils menacent, et nous savons où est la force, la jeunesse, la durée. Peut-être faudra-t-il passer de mauvais jours encore; mais Dieu donnera le courage à qui déjà il a donné la justice. Peut-être nous faudra-t-il défendre des biens qui nous semblaient enfin inattaquables. Peut-être des libertés chèrement acquises seront-elles en péril; mais du moins quelques lois les protégeront: c'en est assez pour mettre la légalité du côté de la résistance. Le nom de Hampden a déjà retenti; puisse son exemple nous guider tous à l'heure du combat. De tous nos droits, la liberté de la presse est le plus exposé. Que ceux qu'elle importune sachent bien qu'elle ne se rendrait pas sans défense. La liberté de la presse est la couronne de fer des nations: elle aussi, elle porte écrit: *Gare à qui la touche.*

— *Les démissions.* Déjà la folie qui s'est engagée, sans plans décidés, ou l'hypocrisie qui a cru dissimuler ses violences, subissent leur peine. Les véritables amis du trône et de la liberté se retirent. On fuit à la fois le déshonneur et la faute de perdre un souverain égaré. De là pour les nouveaux ministres la nécessité de remplacer les hommes qui s'en vont, et de la des indices des projets de l'avenir, des gages au parti, qui, même en dépit des ministres, conspirera sous leur abri, et entrainera la couronne à des actes qu'elle n'a pas

prévus. Déjà on dit que le roi est étonné et pâlit de ne pas recevoir, pour prix du présent qu'il nous a fait, les applaudissements de la France. M. de Polignac fait et refait, tout tremblant, les calculs par lesquels M. Ravez lui a promis la majorité. M. de la Bourdonnaye, jouant le calme et la modération, cherche à retenir ceux qui partent, et demande amnistie à la probité et au talent; il voudrait, dit-il, ne rien changer, conserver, réunir tout ce qui a de l'esprit et du dévouement. Vraiment la proposition est flatteuse; associez-vous donc à la désertion, à ces listes de proscriptions, aux apologies du triumvirat, à la lâcheté des sordides intérêts. Laissez le temps aux factieux de s'organiser à l'abri de vos noms, ou permettez qu'ils vous flétrissent de leur alliance, pour que demain vous ne puissiez servir le roi ni la France. Voilà ce qu'on ose demander à des hommes de bien. Mais leur réponse est unanime. M. Villemain agit comme M. de Belleyne; M. Bertin de Vaux comme M. Siméon; M. Froidmont de Belisle comme M. de Laborde; M. Héli-d'Oissel comme M. Agier, et tous ceux qui, absents encore, ignorent la triste résolution de samedi. Ainsi toutes les nuances d'opinion, hors la congrégation, se tranchent avec dédain de ce ministère, qui ne présente pour bannière que le drapeau français déchiré et livré à l'ennemi. Si les officiers gardiens de notre honneur et de notre indépendance ne craignent de se voir remplacés par des hommes semblables à celui qui devient leur chef, ils se retireraient aussi; mais la patrie les réclame à leur poste; ils auront peut-être à la sauver dans des jours comme ceux de novembre 1827. Mais que, si tout avorte, comme il faut l'espérer encore, si la honte seule et la publicité triomphent, voyez-vous quel bénéfice en restera au roi et à sa famille? La méfiance et la sourde rancune de nos libertés compromises, de notre dignité nationale prostituée. Car enfin les peuples ne perdent pas plus la mémoire que les rois; et si ceux-ci ne sacrifient pas même un souvenir de leur jeunesse, il est à craindre que ceux-là n'oublient pas un de leurs ressentiments. Cela est triste, mais vrai, et il appartient de le dire à ceux qui ne flattent personne, pas même leur propre parti. Qu'on taxe ces paroles de sédition, il nous importe peu. Il y en aura bien d'autres à dire et à entendre si la faction poursuit ses plans, et si de jour en jour quelques nouveaux noms ou des actes nouveaux viennent provoquer le dédain ou la résistance. Hier on promettait déjà M. Benaben aux lettres et aux beaux-arts. J'ai vu des incroyables. Et pour quoi non? Un lettré transfuge messied-il donc tant sous une tente de déserteur? (*Globe*)

— Ce qui suit est extrait d'un article du *Courrier Français* intitulé *Révélations diplomatiques*;

« Tout le monde a cru reconnaître dans la création du ministère Polignac et Bourmont l'influence anglaise et autrichienne.

On prétend qu'effrayés des progrès de l'armée russe et du découragement des armées turques, le duc de Wellington et le prince de Metternich ont proposé, il y a environ deux mois, au cabinet des Tuileries une triple alliance dont les principales conditions seraient:

1^o Pour l'Angleterre d'employer toutes ses forces navales disponibles dans la Méditerranée et la mer Noire pour y détruire les escadres des amiraux Ricord et Heyden, ainsi que tous les établissements maritimes de la Russie.

2^o Pour la France, de mettre à la disposition de l'Angleterre une expédition de 30,000 hommes qui seraient débarqués sur les côtes du golfe de Saros pour aller selon l'occurrence secourir la ville de Constantinople, ou couper les armées russes. Ce corps devrait être augmenté d'après les besoins et les difficultés du climat.

3^o Pour l'Autriche, d'envoyer sur les frontières de France un corps d'observation égal à l'armée expéditionnaire afin de tenir ici les partis en respect pendant l'absence d'une portion de nos troupes. Ces forces n'entreraient au reste dans le royaume qu'autant que le gouvernement le jugerait convenable, et qu'un mouvement populaire lui paraîtrait plus ou moins imminent.

Il y a quelque chose de si anti-national dans de pareils projets que leurs auteurs auraient cru prudent d'en cacher la connaissance au dernier ministère. Les négociations auraient été conduites avec le plus grand secret par M. le prince de Polignac, et M. Portalis seul aurait été mis dans la confidence.

On prétend encore que le moment approchant de plus en plus de mettre ce plan à exécution, le traité a été signé entre les trois cabinets, et que MM. de Polignac, de Bourmont et de Labourdonnaye ont semblé les seuls hommes qui fussent capables d'en oser risquer la tentative.

Nous le répétons, il y a dans une telle conception quelque chose de si odieux, de si criminel, que nous hésitons encore à y ajouter foi, quoi qu'on puisse et qu'on doive attendre de la part de ceux qui sont maintenant à la tête des affaires. Leurs antécédents prouvent assez qu'ils ne redoutent pour leur pays ni la guerre civile ni l'invasion étrangère.

Cependant les bruits en question ont pris beaucoup de consistance, et déjà l'on désigne M. le duc de Raguse pour commander l'expédition en Turquie, qui serait la contrepartie de notre expédition en Grèce. Ils se sont répandus dans des lieux où l'on est d'ordinaire si bien informé que nous avons cru devoir les rendre publics. Nous aurons ainsi rendu service au pays et au ministère lui-même, ne fut-ce qu'en lui fournissant le prétexte de s'expliquer sur les projets qu'on lui prête, et qu'on peut malheureusement lui prêter sans trop choquer les vraisemblances.

Le diplomate russe, M. Matuschewitz, qui était à Paris depuis quelque temps, en est reparti depuis peu de jours pour Londres.

— A la première réunion du nouveau ministre de la guerre, une dame a dit à S. Exc., en l'abordant : « Monseigneur, ce n'est pas bien à vous d'avoir caché si long-temps à vos amis la haute fortune qui vous attendait. — Je vous assure, madame, que je ne m'attendais pas à cette faveur. — Ne jurez pas, monseigneur, avouez plutôt que vous avez voulu nous prendre en traître. »

— Un grand nombre de professeurs et autres fonctionnaires de l'Académie de Paris sont allés s'inscrire chez M. de Vatimesnil, pour lui exprimer le regret qu'ils éprouvent de ne plus le voir à la tête de l'Université.

— L'Allemagne a eu aussi son Mingrat !... C'est la Gazette des Tribunaux qui nous l'apprend dans une relation de faits, qui paraissent incroyables, tant ils sont horribles, et qui cependant résultent d'une longue instruction, et ont été judiciairement constatés, avoués par l'accusé, et publiés par un magistrat, par un des jurisconsultes les plus recommandables de l'Allemagne, par M. de Fuerschbach, président de la cour d'appel à Anspach.

Nous regrettons que l'abondance des matières ne nous permette pas de donner tous les détails de cet affreux procès.

Cet homme, nommé François Riembaer, est né en 1770, à Rendstadt, en Bavière. Son père était un pauvre laboureur, qui ne put élever son fils au-dessus de l'humble condition de vacher, état dans lequel celui-ci passa une partie de son enfance. Riembaer fils, ayant intéressé en sa faveur le curé de son village, apprit le latin, et fut reçu prêtre en 1793. Il occupa successivement plusieurs cures, et enfin celle de Hendestadt sa ville natale. Ses grandes démonstrations de piété le faisaient passer pour un saint parmi le peuple, auquel il avait fait accroire qu'il entretenait des relations très-intimes avec le ciel.

Riembaer a été accusé et convaincu d'avoir séduit plusieurs femmes, de faux, d'escroquerie et d'assassinat sur la personne d'une de ses maîtresses nommée Anne-Marie Eichslaetter.

La cour de justice suprême l'a condamné à une prison étroite dans une place forte, pour un temps indéfini.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 16 AOÛT.

La jeune princesse de Leuchtenberg et son frère le prince de Leuchtenberg, sont arrivés vendredi, vers 11 heures du soir, dans notre ville, avec une suite de trente-quatre personnes, 13 maîtres et 23 domestiques et sept ou huit voitures. Elle était partie le matin de Cologne. Elle est descendue à l'hôtel de l'Aigle Noir dont tous les appartemens avaient été retenus. Hier matin, avant son départ, elle s'est rendue à l'église la plus voisine pour y assister à la messe. Elle a reçu ensuite M. le gouverneur de la province et M. le comte de Liedekerke, intendant des palais royaux; envoyé pour la complimenter. Vers onze heures, elle s'est mise en route pour Louvain; delà elle se rendra à Anvers, puis à Bruges, où l'attendent un grand nombre de Portugais. Une foule assez nombreuse se pressait autour des voitures. On voulait voir cette fille d'Eugène Beauharnais, qui s'en va chercher une couronne au delà des mers, et mêler un sang proscrit à un sang légitime. La voiture dans laquelle se trouvait la future impératrice était magnifique. Elle a coûté, dit-on, 25,000 fr.

— Nous avons, il y a deux jours, donné le signalement d'une jeune fille dont le cadavre a été retiré de la Meuse le 12 de ce mois. Voici, à ce qu'il paraît, les motifs qui ont porté cette infortunée à mettre fin à ses jours. Elle aimait éperduement et depuis long-temps un jeune sous-officier de canonniers en garnison dans notre ville et qui avait demandé, dans l'espoir d'un avancement plus ra-

pide, à faire partie de la prochaine expédition pour les Indes. Depuis le jour où elle apprit que celui qu'elle préférait à tout, devait bientôt se séparer d'elle, elle était livrée à un sombre désespoir. Le jour fatal du départ arrivé, elle accompagne son amant jusqu'à une certaine distance de la ville, lui fait les adieux les plus déchirans, et de retour chez elle, s'abandonne à toute la violence de sa douleur. Le soir venu, elle paraît se calmer, appelle une de ses voisines, remet entre ses bras, en le couvrant de baisers, son enfant à peine âgé de 10 mois, la prie de le garder jusqu'à ce qu'elle revienne, lui dit qu'elle a besoin de s'absenter un instant et lui recommande de nouveau de bien prendre soin de son pauvre enfant, elle sort alors de chez elle, se dirige vers la Meuse, et quelques minutes après elle n'était plus.

— Le roi a nommé échevin de la ville de Visé, M. Pierre Antoine Joseph Bertholet, membre du conseil de cette ville.

— On parle depuis quelques jours de la retraite de M. van Gobbelschroy; il aurait, dit-on, pour la troisième fois, donné sa démission. (C. Pays-Bas.)

— Il s'est réuni, à Bruxelles, une commission pour l'examen du tarif des douanes et des nouvelles dispositions y relatives. M. de Smet-Bossaert et d'autres négocians distingués de Gand, de Bruxelles et d'Anvers ont fait partie de cette commission.

— On annonce la prochaine publication d'une nouvelle brochure de M. de Potter.

— On écrit d'Anvers que plusieurs patriotes ont ouvert une souscription pour couvrir les amendes des honorables détenus aux Petits-Carmes.

— M. le Gouverneur civil de la province d'Anvers et M. de Keerbergh, conseiller-d'état, ont reçu la croix de commandeur du lion belge.

— L'Observateur de la province de Namur dit que la nouvelle du remplacement de M. le gouverneur ne se confirme pas.

— On apprend de La Haye que l'amiral anglais Sidney Smith devait y faire hier, en présence de S. Exc. le ministre de la marine et des colonies, l'épreuve d'une nouvelle machine de sauvetage pour les naufragés. L'amiral est l'inventeur de cette machine.

— On lit d'autre part dans le Journal de Genève :

« Un capitaine de la marine anglaise, M. Smith, vient d'imaginer, en faveur des personnes qui ne savent pas nager, un gilet-vessie ou chemisette, que l'on mouille et que l'on remplit d'air. Avec ce gilet, non seulement on se soutient parfaitement sur l'eau; mais on peut y soutenir deux ou trois personnes. Cette découverte, aussi simple que précieuse, a valu à son inventeur une prime d'encouragement, et les remerciemens unanimes de la société Philanthropique d'Angleterre. »

— On vient d'ériger à Gand une nouvelle société agricole et manufacturière, sous la devise *Morus et Bomby*. Le but de cette société est la culture, la propagation du mûrier blanc et l'éducation des vers à soie. Tout membre actif de cette société est obligé de planter annuellement un nombre déterminé de mûriers, ou d'élever une certaine quantité de vers à soie. — Il y aura annuellement une exposition publique des produits, et des prix seront distribués à ceux qui auront le plus coopéré au but que la société se propose.

— Le 13 de ce mois, un officier de la garnison de Maestricht a été trouvé pendu dans sa chambre, au moyen de son écharpe. La veille il avait fait quelques acquisitions à une vente publique de livres; le soir il s'était entretenu avec plusieurs personnes, et rien n'annonçait en lui un aussi sinistre projet. De sorte qu'on ne sait à quel motif il faut attribuer ce suicide (Eclaircur politique.)

— Avant-hier vers sept heures du soir, un sergent-major de la garde communale de Gand, M. Fr. van Berlecro, ayant vu tomber un enfant, du pont de la Tour Rouge, se précipita tout vêtu dans l'eau et parvint à sauver le petit imprudent d'une mort presque inévitable.

— On voit journellement arriver, de Charleroy à Bruxelles, des chariots pesamment chargés d'ustensiles en fer, coulés dans les usines des environs, et destinés à l'usage des nombreuses fabriques de cette dernière ville.

— Le conseil représentatif de Genève a autorisé la publication du jubilé dans toute l'étendue du canton, sans approbation des clauses et formes contraires aux maximes de l'église genevoise et libertés constitutionnelles.

— On lit dans le Journal de Genève, du 6 août : « Mme la grande duchesse de Parme, Marie-Louise, est arrivée hier à Genève, où elle doit séjourner quelque temps. »

— On écrit de Bucharest, le 25 juillet, que le général Rogowsky commande la 1^{re} colonne et le général Roth la 2^e colonne de l'armée qui se porte sur Burgas. (Cette ville est à 15 lieues au-delà du Balkan et à 30 de Constantinople.) Le général Krajewski observe le grand-visir à Schumla.

— Le jeune artiste, M. de la Croix, qui a remporté le premier grand prix d'histoire au concours de Gand, est élève de M. Odevaere.

RENSEIGNEMENTS SUR LE NOUVEAU MINISTÈRE FRANÇAIS

Voici d'après les Biographies les plus estimées les principaux traits de la vie politique des nouveaux ministres de France. La connaissance de ces antécédents peut mettre à même de juger de l'avenir l'administration-Polignac préparée à la France.

Polignac. — Le prince Jules de Polignac fut impliqué de complicité avec son frère Armand, Georges Cadoudal et Pichegru, dans des projets d'assassinat dirigés contre le naparte; il subit à cette occasion, plusieurs années de détention. En 1812, il se lia avec Mallet et conspira avec lui, mais à des fins différentes. En 1815 le prince de Polignac fut élevé à la dignité de pair. Lors de la prestation du serment de fidélité à la charte exigé des pairs, il se réunit au cardinal de Périgord, au maréchal de Vioménil et au comte de Labourdonnaye Blossac, pour refuser ce serment, et essuya quelque temps de séjour à la chambre; il y est rentré depuis sans avoir, à ce qu'il paraît, satisfait à la loi de l'état. Il est, comme on voit, très-rassurant pour l'avenir des institutions fondamentales de la France. Le prince de Polignac fut, il y a quelques années, nommé à l'ambassade d'Angleterre. Il était dans les meilleurs termes avec le duc de Wellington. Tous les journaux de France s'accordent à regarder M. de Polignac, comme un représentant déterminé des idées libérales et démocratiques. On ne lui accorde aucune espèce de talent; mais il jouit de toute la confiance de Charles X.

Le comte de Labourdonnaye, aujourd'hui ministre de l'intérieur, a servi la cause des Bourbons dans la Vendée, et a été maire sous l'empire. Elu en 1815 par le département de Maine et Loire, au milieu de la fermentation des passions réactionnaires, M. de Labourdonnaye se fit remarquer par la violence de ses opinions. Le 11 novembre, il lut à la chambre le fameux projet qu'il appelait une loi d'amnistie, et dans lequel il divisait la France en catégories. Le fameux orateur proposait comme unique moyen de salut, le prompt supplice de tous ceux qu'il appelait les grands coupables. A ses vœux l'ordonnance de proscription du 24 juin n'était qu'un monument de faiblesse et de trahison, c'était 2,000 proscriptions qu'il demandait. En 1818, M. de Labourdonnaye se fit encore remarquer par de vives sorties contre la liberté de la presse. M. de Labourdonnaye se mit en hostilité avec les franchises électorales en défendant à la chambre et dans les journaux, la fameuse proposition Barthélemy, première cause du changement de la loi des élections; la loi qui accorde un milliard d'indemnité aux émigrés, ne lui paraissait pas suffisante, il fallait les indemniser intégralement. Il attaqua aussi très-vivement la loi de recrutement de St-Cyr, qui favorisait l'ancienneté dans l'avancement des grades militaires.

Un autre trait célèbre de sa vie parlementaire est l'opposition de Manuel de la chambre des députés, M. de Labourdonnaye en fut le promoteur. Sous le ministère Villèle, dont il marcha contre-révolutionnaire, était trop lente à son gré; il fut l'un des membres influens de l'opposition de droite; depuis la chute de l'administration déplorable, M. de Labourdonnaye avait pris assez rarement la parole et dans une circonstance récente, ce fut pour défendre les anciens ministres qu'il avait lui-même si souvent attaqués. Tous les journaux de l'opposition s'accordent à regarder M. de Labourdonnaye, comme un homme d'un caractère irascible et indomptable, dévoué aux intérêts de la faction qui n'a vu dans le retour des Bourbons en France, que le rétablissement des privilèges aristocratiques: Voici ce qu'on lit dans le Globe: La France connaît M. de Labourdonnaye, c'est un de ces hommes marqués de souvenirs qui ne périssent pas. Dans sa conversation, il professe assez ouvertement, dit-on, que la force est tout le secret de la politique, et que la religion n'est qu'un moyen. Lui seul évidemment sera chargé de prêter du caractère au nouveau conseil. Sans M. de Labourdonnaye, le ministère serait ridicule, avec lui il peut devenir redoutable.

M. Courvoisier, garde de sceaux, est fils d'un avocat de Besançon; il a servi avec distinction dans l'armée de Condé. Rentré en France en 1810, il fut placé dans la magistrature; en 1816 il fut élu député par le département du Doubs, et se plaça dans les rangs ministériels. Il faut lui rendre la justice de dire qu'il a souvent combattu à la tribune, les jugés absurdes de l'émigration. En 1819 M. Courvoisier fut nommé procureur général à Lyon. Depuis, on n'a plus guère entendu parler de lui, si ce n'est à la suite de l'éclat qu'il fit la fuite de son fils qu'il avait confié aux jésuites de Fribourg. On lit dans un journal de Paris qu'il a prononcé, à la

cour royale de Lyon, un discours qui attestait une situation d'esprit, dont ces amis ont conçu une juste affliction.

S'il faut en croire un autre journal, naguère officiel, une amie de M. Courvoisier consisterait principalement à mettre de fréquents signes de croix à toutes ses paroles.

M. de Montbel. Les cultes et l'instruction réunis sont confiés à M. de Montbel. Qu'est-ce que M. de Montbel? C'est un ancien membre de la chambre introuvable, c'est le maire de Toulouse, c'est le seigneur de MM. de Villèle et Peyronnet, c'est comme une émanation de système de l'avant-dernière administration française.

M. de Chabrol de Crousol, aujourd'hui ministre des finances, a servi Napoléon avec zèle, tant que la fortune fut fidèle à ce dernier : il était encore en 1813, intendant-général des provinces Illyriennes. Depuis il se montra l'ennemi de Bonaparte, et fit une cour assidue au pouvoir qui succéda à l'empire. En 1815, M. de Chabrol, était préfet à Lyon. Lorsque la nouvelle du débarquement de Bonaparte sur les côtes de la Provence lui parvint, M. de Chabrol n'en informa les autorités qu'avec une extrême circonspection. Il sembla, disent les biographes, vouloir se ménager un accès auprès du vainqueur quel qu'il fut. Cependant quand on vint lui annoncer l'entrée de Bonaparte à Lyon, il quitta la ville. Il y rentra en 1815, après les événements de Waterloo. Voici ce que rapporte la biographie des contemporains : M. de Chabrol se rendit en 1816 le complice des hommes qui fabriquèrent la prétendue conspiration du 22 octobre, et firent couler des flots de sang sur les échafauds à Lyon et dans les départemens voisins. M. de Chabrol fut depuis ministre de la marine, sous l'administration Villèle et c'est lui qui avait formé le ministère qui se retire.

Le comte de Bourmont, ministre de la guerre, était officier des gardes françaises en 1789. Il servit ensuite dans l'armée de Condé, et enfin en Vendée, où il développa quelque talent. Lors de la pacification de la Vendée en 1796, Bourmont obtint du général Hoche la permission de passer en Angleterre, et en profita pour organiser, avec plus de sûreté et de moyens, la reprise des hostilités et le renouvellement de la guerre civile, qu'il recommença en 1799. Après de longues et fréquentes alternatives de succès et de revers, un nouvel armistice fut conclu : quelques tems après Bourmont se soumit aux lois de la république, et engagea George Cadoudal à en faire autant ; mais l'inflexible chef Vendéen n'obtempéra point à cette invitation. Après avoir rompu ses engagements avec la cause royale, M. de Bourmont vint habiter Paris en 1800. Cet homme souple et rusé parvint à se rendre presque nécessaire à Bonaparte, alors 1er consul, qui le consultait dans toutes les circonstances où il s'agissait de la Vendée. Fouché voyait avec peine l'espèce d'ascendant que Bourmont avait pris sur Bonaparte ; il faisait suivre les démarches de l'ancien chef Vendéen, qui lui devint plus suspect encore par l'empressement avec lequel immédiatement après l'explosion de la machine infernale, il répandit le bruit que les Jacobins seuls avaient fait le coup. Le 1er consul, prévenu par Bourmont, déclarait hautement aussi que les royalistes étaient étrangers à cette affaire, que les Jacobins seuls étaient coupables. Les choses en étaient venues au point que la disgrâce de Fouché paraissait certaine. Un événement bizarre, le mit à même de rétablir la faveur de Bonaparte. Le sénateur Clément de Rys, fut enlevé tout à coup de son domicile par six brigands armés, qui après lui avoir pris son argent et son argenterie, l'entraînèrent dans un souterrain inconnu ; il y était déjà depuis 16 jours, lorsque la police s'avisa de recourir au comte de Bourmont que l'on supposait en relation avec les malfaiteurs du pays. On s'expliqua avec lui de manière à le convaincre que sa sûreté personnelle était attachée à ce que M. Clément fut rendu à la liberté et en effet peu de jours après, M. Clément était libre. La facilité avec laquelle M. de Bourmont avait réussi à délivrer M. Clément de sa captivité ne laissa aucun doute sur ses liaisons intimes avec la chouannerie. Il fut arrêté et emprisonné, il parvint à s'évader, et fut encore assez d'adresse pour obtenir du gouvernement français la permission de se retirer en Portugal et de faire lever le sequestre qui avait été apposé sur ses biens. Il était à Lisbonne en 1810, quand Junot s'empara de cette ville, l'habile Bourmont se fit comprendre dans la capitulation et entra en France. Fouché n'était plus au ministère. Napoléon fit Bourmont colonel, général de Brigade, et enfin général de division. Bourmont se distingua sous les murs de Dresde ; il défendit ensuite Nogent contre les efforts des armées alliées.

Cependant les destinées de la France changèrent, et Bourmont fut nommé commandant supérieur de la 6e division militaire à Besançon ; et il se trouvait dans cette place lors que Bonaparte entra le 1er mars 1815, dans le golfe Juan. Le maréchal Ney, étant venu prendre le commandement de quelques troupes qu'on espérait pouvoir opposer à Bonaparte, M. de Bourmont fut chargé de commander sous les ordres du maréchal. Quand celui-ci réunit ses troupes à celles de l'armée et rendit publique la proclamation qui devait les instruire de sa résolution, Bourmont assista à la lecture qui en fut faite aux soldats. Voici ce qu'on lit dans la Biographie des frères Michaud, dans laquelle on prétend justifier Bourmont : « après la défection du prince de la Moskwa, le général Bourmont se rendit à Paris, et sut encore inspirer à Bonaparte assez de confiance pour qu'il en obtint le commandement d'une de ses divisions, destinée à combattre les alliés sur la frontière du nord. M. de Bourmont profita de la position où il fut placé et le 14 juin (3 jours avant la bataille de Waterloo), il quitta sa division pour se rendre auprès du roi à Gand. » Une telle justification flétrit du coup le prince de la Moskwa, pendant l'instruction et la déclaration relative à ce qui s'était passé à Besançon, lorsque l'infortuné maréchal vint y prendre le commandement des troupes, elle lui était très-défavorable et fut ensuite portée devant la cour des pairs, le comte de Bourmont fut

obligé d'y venir soutenir sa déclaration, dont le maréchal démentit formellement plusieurs points, affirmant que « tout ce qui avait été fait, l'avait été de concert avec M. de Bourmont, qui ne lui avait fait d'observations d'aucun genre, et avait sanctionné par sa présence toutes les mesures qui avaient été prises. » M. de Bourmont fut nommé à la suite de ce procès commandant d'une des grandes divisions militaires. Parmi les collègues de MM. de Polignac et de Labourdonnaye, M. de Bourmont seul, dit le *Globe*, peut être remarqué. Le choix d'un tel ministre est insensé, s'il n'est pas le signe de quelque projet audacieux et secret. Chacun sait en effet qu'elle est la position désespérée de M. Bourmont. Il avait, il est vrai, une certaine réputation de capacité ; mais cependant sa conduite en Espagne l'a peu justifiée ; et quand elle eut été un chef-d'œuvre de prudence et de talent, le choix d'un tel ministre serait toujours une déclaration de guerre à l'honneur de l'armée française.

M. de Rigny, l'un des vainqueurs de Navarin, est désigné à la place de ministre de la marine. M. de Rigny a un nom environné de gloire et d'estime ; on ne serait pas fâché de se faire un rempart de la considération qui s'attache à ce nom ; mais les Français espèrent que ce calcul sera trompé, et que M. de Rigny n'acceptera pas la place qui lui est offerte.

REVUE DE PARIS. — Tableau de mœurs.
Un ministre sous Louis XV.

Ce proverbe spirituel de M. Scribe, où dans une esquisse rapide, il nous rappelle comment se faisaient et défaisaient les ministres sous Louis surnommé le Bien-Aimé, est tout-à-fait à l'ordre du jour. Ce n'est pas le règne des maîtresses qui est revenu en France, mais celui des favoris. Les résultats en sont toujours les mêmes, et le pays en sera toujours aussi bien gouverné.

Dans cette petite comédie il s'agit donc de la présentation à la cour d'une nouvelle maîtresse de Louis XV et de la chute du ministre dirigeant. Une des figures les mieux tracées est sans doute celle de ce vieux prince, ennuyé, sans force, sans volonté, n'aimant rien que lui, troublé, au milieu de ses infâmes débauches, par l'idée de la mort, prévoyant la chute de la monarchie, mais ne faisant rien pour l'empêcher, persuadé qu'il était qu'elle durerait toujours bien autant que lui. Voyons la scène où M. Scribe fait parler ce prince qui ne fut débonnaire, que parce qu'il manquait de l'énergie nécessaire pour être un tyran.

SCÈNE VII. — (La chambre à coucher du roi.)

Le roi, seul, dans un fauteuil au coin du feu.
Oui... je serai le maître chez moi !... Je ferai ce que veut la marquise ! — Je n'en ai pas parlé ce soir à Mesdames, parce qu'au seul mot de favorite en titre, de maîtresse présentée, Cliffo et Graille (1) auraient jeté les hauts cris... mais demain je leur apprendrai... ou plutôt je leur ferai dire... Oui, cela vaut mieux !... mais par qui ?... Ah ! par l'évêque de Senlis, qui pour avoir la feuille des bénéfices se ferait Turc au besoin... ou plutôt par M. de la Vauguyon, le gouverneur de mes petits fils, qui s'en chargera volontiers. C'est un homme à moi ; un saint homme, qui a meilleure réputation, et venant de lui, cette nouvelle sera mieux reçue par mes enfans !... (s'échouant et se donnant du courage) D'ailleurs que cela leur plaise ou non, à eux, à la cour, à messieurs du parlement... Que m'importe leurs criailleries... Je parlerai en roi... Je parlerai bien haut... C'est le moyen de couvrir leurs voix à tous... — Mon frère de Prusse est bien heureux... tout le monde lui obéit dans son royaume... ou du moins tout le monde se tait... Il n'est pas comme nous inondé d'un tas d'écrivassiers, de rimailleurs, de pamphlétaires, qui, si on les laisse faire, finiront par se mêler de tout, et par tout renverser... à commencer par leur chef, que j'ai relégué à Forney, et que j'aurais dû mettre à la Bastille, lui et toute sa séquelle littéraire... Ce sont eux qui m'ont fait perdre l'affection de mes sujets... car ils m'aimaient autrefois... ils m'appelaient le bien-aimé... il me souvient encore des jours de Fontenoi et des journées de Metz... ils me pleuraient, ils s'inquiétaient alors quand j'étais malade... et maintenant... (il toussé plusieurs fois et appelle) Lebel... (Lebel paraît), donne-moi mes tablettes pectorales.

Lebel (les lui donnant). — Votre majesté est souffrante ?
Le Roi. — Oui, j'ai la fièvre... j'ai passé une mauvaise nuit... aussi celle-ci je l'espère... je reposerais mieux. (Il regarde la pendule) ah ! voici une journée qui a été bien longue... elles le sont toutes maintenant !! au nombre des charges royales, ils ne comptent pas l'ennui... et cependant, de tous les revenus de la couronne, c'est le plus assuré... (Il bâille, s'étend dans son fauteuil, croise les jambes, et reste un instant absorbé dans ses réflexions.) — Dis-moi, Lebel !
Lebel, (s'avançant). Sire !...
Le Roi, (sans le regarder et avec un soupir). — Pourquoi les Français ne m'aiment-ils plus ?
Lebel, (étonné). — Votre majesté y pense-t-elle !... Depuis votre aïeul Henri IV, aucun souverain n'a été plus adoré par la grande majorité de la nation.

Le Roi, (après un instant de réflexion). — Oui... je le crois aussi... car moi, je les aime, comme un père... je les aime tous... excepté mes parlemens, que je voudrais faire pendre... car ce sont eux qui souillent l'esprit d'opposition... qui apprennent à mes sujets à ne pas m'obéir ; et une fois qu'on en aura pris l'habitude... ces maudites robes noires me porteront mal

(1) Mesdames Adélaïde et Sophie, filles du roi. Cliffo et Graille étaient le nom d'amitié que ce prince leur donnait.

leur... ils acheveront ce que les jésuites ont commencé ; il y aura quelque Damien parmi eux...
Lebel. — Ah ! sire ! quelle idée.

Le Roi. — Je les renverrai... Ainsi que tous ces fermiers généraux qui pressurent mes sujets et qui me rapportent si peu... Il faut les chasser.

Lebel. — Ce sont eux cependant qui soutiennent l'état.
Le Roi. — Oui, comme la corde soutient le pendu... Voilà pourquoi on murmure ! et pourtant qu'ont-ils à dire ?... Tout ce que j'ai entrepris a réussi... Car la guerre de sept ans, je ne la voulais pas !... C'est madame de Pompadour. — Du reste, tout va bien... Le commerce a repris, à ce que dit M. de Praslin, la population augmente.

Lebel. — C'est vrai, et j'ose dire que je n'y ai pas nu.
Le Roi. — (Riant) — Toi, Lebel ! à la bonne heure au moins, toi, tu ne te plains jamais ; tu es toujours content... Voltaire a eu raison de l'appeler l'ami du prince.

Lebel (avec satisfaction). — M. de Voltaire aurait parlé de moi ?
Le Roi (riant). — Indirectement... dans un ouvrage que tu ne connais pas... qui m'a amusé... (sérieusement) et que j'ai fait défendre... parce que les mœurs avant tout... (il toussé plusieurs fois) : j'ai la poitrine en feu.

Lebel. — C'est une toux d'irritation... ce ne sera rien, Sire.
Le Roi (vivement et d'un air fâché). Ce ne sera rien, Monsieur, ce ne sera rien !... on en meurt !... Louis XII en est mort ! (tristement et après un instant de réflexion) Lebel, si je mourais aussi...
Lebel. — Ah ! Sire... pouvez-vous le croire !

Bois-de-Breux, le 14 août 1829.

A Messieurs les Rédacteurs du Politique.

Le vif intérêt que je prends à la propagation des lumières dans la classe la moins aisée de la société, m'avait inspiré le désir d'étudier et de méditer profondément la méthode de lecture, connue sous le nom de stathégie, afin de pouvoir ensuite la mettre en pratique dans mon école, et faciliter, par ce moyen, l'art utile de la lecture aux enfans de la campagne, qui ne suivent nos leçons que pendant deux ou trois mois de l'année. Mes efforts n'ont pas été sans succès. Je suis parvenu à m'approprier cette ingénieuse méthode à laquelle j'ai même fait quelques additions essentielles. Les jeunes enfans à l'égard desquels j'en ai fait l'essai, ont fait, en peu de jours, des progrès qui ont surpassé mon attente.

Mon intention n'est nullement d'exploiter, exclusivement à mon profit, ce mode d'enseignement. Je m'offre volontiers à le communiquer à tous les instituteurs qui désireront s'en acquérir la connaissance. Tout le travail consiste en un seul tableau que l'on peut facilement copier. Il est à la disposition de tous ceux qui le jugeront digne de leur suffrage.

Agréer, etc.
H. Gérard, instituteur de la commune de Grivegnée.

Extrait d'une lettre d'Aix-la-Chapelle.

« Vous apprendrez sans doute avec un vif plaisir que l'opéra de F. Ries, la Fiancée du Bandit (*Kauberbraut*), sera exécuté mardi 18 de ce mois et jours suivans. Ce compositeur dirigera en personne cet œuvre musical qui vient d'obtenir à Londres le plus grand succès. Si l'on peut s'en rapporter à quelques amateurs de musique admis aux répétitions, ce même succès lui est assuré ici : le concours des étrangers qui sont à nos eaux lui promet un brillant triomphe. »

COMMERCE. — Bourse de Paris du 12 août. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1829, 409 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 mars, 000 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1829, 79 fr. 80 c. — Actions de la banque, 1830 fr. 00 c. — Emprunt royal d'Espagne, 1829, 74 fr. 3/4. — Emprunt d'Haiti, 400 fr. 00 c.

Bourse d'Amsterdam, du 13 août. — Dette active, 59 5/16. — Idem différée 63/64. — Bill. de change 22. — Synlicat d'amort. 4 1/2 100 3/4. — Rente remb., 2 1/2 98 5/8 00. — Act. Société de com. 87 3/8. — Russ. Hop. et C. 5 100 5/8. — Dito ins. gr. II., 59 5/8. — Dito C. Ham. 5, 94 1/8. — Dito em. à L. 5, 93 1/2. — Prus. à Lon. 6. — Danois à Londres, 69 5/8. — Ren. fr. 3 0/0, 80 5/16. — Esp. H. 5 1/2 0/0, 29 3/4 30 1/4. — Dito à Paris, 7. — Rente Perpét. 50 3/4. — Vienne Act. Bang. 1380 85. — Métall., 96 1/2. — A Rot. 1er I. 198 à 99. — Dito 2e I. 388 0/0 00. — Lots de Pologne, 89 1/2 90. — Naples Falconet 5, 81 1/4 1/6. — Dito Londres 5, 87 1/2.

Bourse d'ANVERS, du 14 août.

Changes.	à courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam.	114 p	P	
Londres.	12 1/5	A 12 1/0	P
Paris.	47 3/8	P 47	
Francfort.	36 3/8	36 1/8	35 15/16 P
Hambourg.	35 3/8	35 1/8	A 35 1/16

Escompte 4 p. 0/0.

Cours des Effets des Pays-Bas.
Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 59 0/0
Obl. synlicat, 4 1/2 " 00 0/0
Dette dom., 2 1/2 " 98 5/8
Act. S. Com., 4 1/2 " 00 0/0

TEMPÉRATURE A Liège, du 16 août. — A 8 heures, du matin, 12 degrés au-dessus de zéro, à 2 heures, 12 degrés id.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Deux florins cinquante cents de récompense à celui qui remettra au n° 762, Pied du Pont-d'Isle, un PARAPLUIE en soie bleue oublié samedi à la messe de onze heures et demie à St-Jean en Ile.

On cherche un OUVRIER jardinier fleuriste ou un apprenti, chez Malaise négt. fleuriste, faub. Vivegnis, n° 280, à Liège.

Mardi, 1^{er} septembre 1829, à dix heures du matin, par le ministère et à la recette de maître JADOT, notaire à Marches MM. France, feront VENDRE publiquement dans leur bois de NOLLOMONT, près de MARCHE, 7 à 800 très-beaux CORPS d'arbres, chênes et hêtres, abattus, propres à scier, manufacturer et à toute espèce de construction. Plus, quantité de cordes de bois de chauffage. A crédit.

A VENDRE, à la Société d'Emulation de Liège, une COLLECTION de journaux Français, Belges etc. Les personnes qui désirent les acheter, peuvent les voir chez le concierge. M. le docteur Vottem, Bibliothécaire, est chargé de recevoir les propositions des amateurs. 865

Une bonne ou FILLE de quartier, sachant coudre et repasser, peut se présenter rue des Ecoliers, n° 51. An même n°, POILS blancs à VENDRE.

Que celui qui a trouvé depuis le quai St-Léonard jusqu'à Ste-Foi, une MONTRE et chaîne en or, avec une clef en cornaline, veuille bien la remettre à M. le curé de Ste-Foi, il aura une récompense.

VENTE D'UN CABINET DE TABLEAUX.

Le mardi, 1^{er} septembre prochain, sera vendue publiquement, chez DUVIVIER, rue Velbruck, à Liège, une forte et belle collection de tableaux, délaissée par un amateur, parmi laquelle il s'en trouvent de maîtres distingués, tels que : A. Cuypp, Hugtenbouch, Lengelbach, G. Lairesse, Vanden Cekhand etc., etc., dont le catalogue se distribue chez MM. Duvivier susdit, directeur de la vente, Demat, imprimeur-libraire à Bruxelles, Vandervinne, peintre, rue des Bares, à Cand, Regemorter, fils, peintre, rue du Chat à Anvers, et Dommartin à Spa. Le catalogue s'obtiendra au prix de 40 cents. 851



On CHERCHE au n° 372, rue Hors-Chateau, un CHEVAL de 4 à 5 ans, propre à la Selle et au cabriolet. 862

Une SERVANTE, munie de bons certificats, peut se présenter au n° 707, rue Ste-Véronique. 863

493 A VENDRE ensemble ou séparément : 1^o Trois MAISONS contigues, sises à Liège sur les Walles, n° 628, 629 et 630 — 2^o Deux MAISONS aussi contigues, sises rue du Stalon à Liège, n° 204 et 205. — S'adresser pour le tout à l'avoué AERAS, rue de la Wache, n° 753.

Le mardi, 25 août 1829, à dix heures du matin, à la requête de madame de HERCKENRODE, tant en nom propre qu'en qualité de tutrice légale de Mlle. Thérèse de Herckenrode sa fille mineure, il sera procédé devant M. le juge de paix du canton de St-Trond, au lieu ordinaire de ses séances établi à l'Hôtel-de-Ville à St-Trond, par le ministère du notaire VANHAM à la résidence de la même ville, à la vente publique du CHATEAU DE GRANDE JAMINE et du CORPS DE FERME y attenants, avec 25 bonniers métriques de jardin, bosquet, prairies, étangs et terre arable de la première classe.

Le tout contigu, situé dans la commune de Grande Jamine, à une lieue de la ville de St-TROND, province de Limbourg, dans un endroit très-sain et agréable, à peu de distance des deux chaussées de Liège et de Maestricht à Bruxelles.

Le château ayant trois étages, plus les greniers et souterrains, est bâti au goût moderne et très-bien distribué, le tout construit en pierres et briques et couvert en ardoises; la ferme est également bâtie en briques et couverte en tuiles.

Les murailles sont garnies d'arbres fruitiers et les prairies très-bien plantées de pommiers, poiriers et céréales en plein rapport, et les bords de peupliers de canada.

2. De 13 bonniers métriques de terre et prairie à foins, situés sous la même commune en diverses parcelles, dont la vente aura lieu en détail ou en masse au désir des amateurs.

Les acquéreurs auront de la facilité pour le paiement. S'adresser pour les clauses et conditions au notaire VANHAM et M. RAYMAEKERS, notaire à Petit Jamin. 761

() A VENDRE aux enchères publiques, en l'étude du notaire PAQUE, rue Souverain Pont, n° 591, le jeudi 20 août 1829, à 3 heures de relevée, deux MAISONS sises à Liège, rue sous l'Eau, faubourg d'Amereœur, n° 43 et 44.

477 Le lundi, 17 août 1829, à deux heures de relevée, il sera procédé devant M^e DUSANT, notaire, en son étude, rue Féronstrée à Liège, à la VENTE publique des MAISONS ci-après désignées, savoir :

- Une, rue sur Meuse, n° 416.
 - Une, rue de l'Agneau, n° 417.
 - Une, rue de la Rose, n° 389, entre les 2 rues sur Meuse.
 - Une, rue Pierreuse, n° 185.
 - Une, place St-Barthelemy, n° 604.
 - Et une, faubourg St-Léonard, n° 48.
- S'adresser audit notaire pour connaître les conditions.

485 La V^e Charles, née Deneumoulin, place St-Denis, n° 743 à reçu un grand assortiment de TOILES de BRABANT de toutes largeurs, ainsi que toiles super fines d'Hollande de 4/3 et 4/4, idem de Courtrai, d'Allemagne, etc.; batiste de France et d'Ecosse, mouchoirs idem, cravattes jaconat, linge de table, services damassés, nappes à thé, blanche et en écarlate; toile bleue pour sarrau, lin de Flandre de toutes qualités; le tout à des prix très modérés.

A VENDRE aux enchères publiques, le jeudi 27 août, à dix heures du matin, pardevant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, au bureau de ses séances, rue Pied de Boeuf, n° 693, une MAISON avec cour et bâtiment, située rue AGIMONT, n° 104, près l'hospice des Orphelins, avec un petit jardin ayant une issue dans la rue Hocheporte. S'adresser à M^e PARMENTIER, place de la Comédie, chargé de cette vente et dépositaire des titres. 837

VENTE DE BATEAUX.

Le lundi, dix-sept août 1829, aux deux heures de relevée, il sera procédé au port de la ville de Liège, près du pont des Arches, à la VENTE publique, au plus offrant et dernier enchérisseur.

1^o D'un bateau à trois bords, dit mignolle : nouvellement construit, contenant 89 tonneaux avec son mat, et les agrès y attachés;

2^o Un autre bateau d'Ourte aussi nouvellement construit, contenant 56 tonneaux;

3^o Une petite chaloupe attachée auxdits bateaux.

() Le 31 août 1829, à dix heures du matin, MM. Vancyll, de Doyon et de Barsenalle, conjointement avec leurs co-propriétaires, tant majeurs que mineurs, feront exposer en VENTE publique sur licitation, en l'étude du notaire AUBERT à Ciney, par son ministère et pardevant M. le juge de paix du canton de Ciney, conformément à la loi du 12 juin 1814, une belle FERME sise à VERHEE en CONDROZ, distant d'une demi-lieue de Havelange, de trois lieues de la ville de Huy et de trois lieues de Ciney.

Cette ferme est composée d'un corps de logis, bâtiments en pierres, couverts en ardoises, dans le meilleur état, de six à sept bonniers de bonnes prairies, contigus auxdits bâtiments; d'environ 60 bonniers de terre labourable, sur pierres calcaires, et le surplus se compose de vergers, jardins et pâturages.

Ils exposeront ensuite en vente :

1^o Une rente annuelle de six rasières 65 litrons avoine, due par Philippe Laignan et consors de Bailloville.

2^o Une autre rente de 5 rasières 7 litrons avoine, due par Mathieu Evrard de Moresnée et consors.

3^o Une autre rente de trois rasières 17 litrons avoine, due par Jean Pairoux, d'Heures, et consors.

4^o Et finalement une autre rente de 60 litrons 40 mesures aussi d'avoine, due par Louis Culot, d'Heures, et consors. S'adresser pour connaître les conditions audit notaire AUBERT, ou aux vendeurs.

VENTE DE RENTES.

Vendredi vingt-un août 1829, à deux heures de relevée, M^e KEPPEKE notaire, procédera à la vente aux enchères en son étude à Liège, des rentes perpétuelles dont la désignation suit :

Rentes	Capitiaux	Debiteurs.
1 ^o 49 39 1/2	4321 02	M ^e Tombeur de Tourinne.
2 ^o 45 95	4148 72	le chirurgien Wilmotte de Liège.
3 ^o 34 46	4148 72	Flaba et Brabant de Limont.
4 ^o 13 78	344 61	les mêmes.
5 ^o 13 78	344 61	les mêmes.
6 ^o 21 92	660 51	J. J. Watrin de Ste-Marguerite.
7 ^o 24 69 1/2	617 43	Enfants Bataille de Waleffe.
8 ^o 15 12	302 49	Lamb. Deneumoulin de Liège.
9 ^o 22 97 1/2	574 36	Gilles Derwa de Bergilez.
10 ^o 14 36	287 18	Théod. Frérard de Waremmé.
11 ^o 14 36	287 18	Joann. Sauveur de Fexhe.
12 ^o 8 04	160 82	V ^e Ferd. Happart de Thys.
13 ^o 8 61 5	172 31	Beaud. Gylis de St-Trond.
14 ^o 7 21	173 45	Boulangier Gerard à Ste-Marguerite
15 ^o 4 57	91 40	Lamb. Paquo de Herstal.
16 ^o 2 30	45 95	Math. Piedboef de Jupille.
17 ^o 2 58	51 69	Lamb. Valet des Caboltes.
18 ^o 2 27	56 75	G. J. Bolsu de Romsée.
19 ^o 2 30	45 95	V ^e B. Waseige d'Ans.
20 ^o 86	47 23	Franc. Sacré de Ninane.

Presque toutes ces rentes dont le service se fait régulièrement sont contribuées Libres de retenues et dûment inscrites en terme utile.

Les titres constitutifs, bordereaux d'inscriptions etc., sont déposés en l'étude dudit notaire, rue St-Hubert, n° 591.

A VENDRE par adjudication sur une seule publication, par devant M. le juge de paix des quartiers du sud et de l'Ouest de la ville de Liège, au bureau de ses séances rue pied de Boeuf n° 693, par le ministère de M^e PARMENTIER, notaire, le mercredi 26 août, à dix heures du matin, L'HOTEL de feu M. le comte de Hoën, situé à Liège rue du POT D'OR, n° 658, consistant au rez de chaussée, en deux salons, place à manger, deux cuisines, deux gardes-meubles, deux pompes, une citerne, porte cochère, remise avec deux chambres à coucher au dessus et un grenier à foin, écurie pour sept chevaux, quatre caves, au 1^{er} étage une grande pièce au-dessus desdits deux salons et trois pièces ensuite au 2^e étage, six chambres, deux rangs de grenier sur toute la longueur du bâtiment. 718

Une FILLE munie de bonnes recommandations, cherche à se placer femme de chambre dans une bonne maison. S'adresser au bureau de cette feuille où on donnera des renseignements.

490 VENTE D'IMMEUBLES LIBRES DE CHARGES.

Le 29 août 1829, à deux heures de relevée, en l'étude et par le ministère de M^e DUSANT, notaire à Liège, il sera procédé à la VENTE publique des IMMEUBLES ci-après, savoir :

1^{er} Lot. Une MAISON sise à Liège, chaussée St-Gilles, n° 302, avec plusieurs jardins, contenant environ 40 perches, le tout occupé par le sieur Goffette;

2^e Lot. Un jardin d'environ 5 perches avec maisonnette, situé en Jonfosse, occupé par le sieur Petitjean;

3^e Lot. — Et un autre jardin aussi d'environ 5 perches avec maisonnette joignant le précédent, occupé par le sieur Lamotte. Tous ces immeubles sont contigus.

S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions.

491 BELLE VENTE DE MEUBLES.

Mardi, 25 août 1829, à deux heures précises de relevée, on VENDRA publiquement à la maison mortuaire de madame veuve Deprez-Damave, sise rue devant St-Hubert, n° 596, une quantité de MEUBLES, consistant en pendules, glaces, tableaux, gravures, secrétaires, chiffonniers, commodes avec tablettes en marbre, en acajou, pièces rapportées et bois de chêne, armoires, buffet à glaces, tables de nuit, de jeu, en marbre, toile cirée, de cuisine et autres, chaises bouffées et à fond de paille, argenterie, batterie de cuisine en cuivre et poêle à colonne en tôle, deux cabriolets dont un à quatre roues, un galliot et beaucoup d'autres objets; le tout au comptant.

Le 27 août 1829, à 2 heures de relevée, on exposera en VENTE chez M. Barthelemy Trillet, cabaretier, à la Clef commune de FLÉRON; par le ministère du notaire DELIEZ, une belle MAISON, propre au commerce, avec écuries, jardin et dépendances, occupée par le sieur Trillet, aubergiste, située en fonds des Golltes, commune d'Ayeneux.

En cas que la vente n'ait pas lieu, ladite maison sera louée publiquement le même jour. 830

J.-B. LAGASSE, fils, plombier, n° 14, sur le Marché à Liège, prévient le public que son laminoir en plomb, vient d'être définitivement remis en activité par de nouvelles améliorations faites, il vend ce plomb et le change contre les vieux au prix du plomb coulé ordinaire, l'emploi du plomb laminé pour gouttière, réservoir, terrasse, plate-forme, toiture et autre usage, économise beaucoup la dépense en ce qu'il est d'une épaisseur égale dans toutes ses parties, qu'il ne s'y rencontre aucune soufflure ni crevasse, ne surcharge pas les charpentes et que l'emploi qui s'en fait depuis long-temps dans les principales villes du royaume de France et d'Allemagne, atteste la supériorité qu'il a sur le plomb coulé, et offre par conséquent toute sécurité. 827

A vendre de gré-à-gré, avec facilité de paiement.

Un corps de FERME situé à Bois, (Condroz) commune de Bois-Borsu, canton et district de Huy, province de Liège sur la nouvelle route de Marche à Terwagne, occupée par la V^e Gilot, de la consistance de 56 bonniers des Pays-Bas, en bâtiments d'exploitation, jardin, enclos, pré et terres labourables, renfermant de la houille et présentant des moyens faciles pour l'extraction. S'adresser au propriétaire, M. de Neuhensler, receveur de l'état à Dampicourt, près de Virton, Grand-Duché de Luxembourg, ou à M^e GENCOUX, notaire d'arrondissement à Heure, par Marche, lettres affranchies. 855

VENTE SUR LICITATION, devant M. le juge de paix des quartiers de l'Ouest et du Sud de la ville de Liège, au bureau de ses séances, rue pied de Boeuf, n° 693, lundi 24 août à dix heures du matin; par le ministère de M^e PARMENTIER, notaire.

1^o D'une belle MAISON de commerce, située à Liège, faubourg Ste-Marguerite, n° 54, composée d'une grande boutique sur la rue, cabinet et pièce ensuite, trois chambres au premier, et même distribution au second, deux grands greniers. Derrière ladite maison un quartier séparé, bâti à neuf, avec sept pièces, cour, pompe, four et fournil. Un autre petit bâtiment aussi derrière la maison, joignant au jardin des époux Fréson; et enfin un grand jardin planté d'arbres à fruits et autres, contigu à ladite maison, et traversé par le ruisseau des moulins, avec belvédère et deux terrasses avec souterrains.

Le tout contenant en superficie avec l'assiette des bâtiments environ 32 perches 68 aunes carrées.

2^o Une autre Maison avec cour, située au même faubourg, n° 293, ayant deux pièces au rez-de-chaussée, trois chambres à l'étage et un grand grenier.

3^o 42 Florins des Pays-Bas de RENTE annuelle au capital de 840 florins, due par M. Jacques Joseph Delchambre, bourgmestre de la ville de Huy.

S'adresser pour les renseignements audit notaire, dépositaire des titres. 717

LIBRAIRIE DE L. MAHOUX, n° 744, rue de la Régence.

NOUVEAUTÉS EN LECTURE.

Les lairds de Glenfern ou les montagnards écossais au 19^e siècle, 2 vol. in-12.

La jeune Aveugle, par M^e de Montlieu, in-12.

La ferme aux Abouilles, par la même, in-12.

Fragoletta, ou Naples et Paris en 1799, 2 vol. in-18.

Mémoires d'une femme de qualité, volume 3^e.

Mémoires du cardinal Dubois, 2 vol. in-18.

Revue de Paris, par MM. Delavigne, Ancelot, Scribe, Charles Nodier, Rossini, etc., etc. vol. 4^e.

H. LIGNAC, imprim. du Journal, place du Spectacle, à Liège.